

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 22 (1951)

Heft: 7

Rubrik: Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J. (ADIJ et Pro Jura) : rapport de situation au 1er juillet 1951

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

grossir nos rangs, améliorer nos prestations, faire comprendre par une judicieuse propagande, à notre brave population les principes qui sont à la base de l'assurance mutuelle, à poursuivre activement le lancement de l'assurance obligatoire des écoliers, à donner un peu plus de vie à nos sections régionales. Mais nous voulons aussi être optimistes, avoir confiance en l'avenir et mériter celle de nos assurés.

En ma qualité de président de votre société, vous me permettez d'adresser des remerciements chaleureux à tous mes collaborateurs, ceux du bureau, du Comité de gestion, au Comité de direction lui-même, au Comité de gestion, à l'administration centrale de Cortébert, à M. W. Stauffer, directeur de la Fiduciaire Reiser, de Bienne, aux Comités des sections qui, tous, avec une si bonne grâce, ont accepté de travailler à l'édification de notre œuvre commune, à ceux qui s'occupent des assurances collectives et des réassurances, à vous, Mesdames et Messieurs les délégués, à tous ceux qui, de près ou de loin, apportent leur contribution aussi modeste soit-elle, à la réalisation de notre désir qui est de faire de « La Jurassienne », une grande Jurassienne, qui serve au mieux, avec ses sœurs de la Fédération jurassienne des sociétés de secours mutuels, les intérêts de notre cher petit pays et de tous ses habitants.

JEAN SCHALLER.

Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des C. J.

(ADIJ et Pro Jura)

RAPPORT DE SITUATION AU 1^{er} JUILLET 1951

I. Contributions votées

1. 76 communes, représentant 63,659 habitants, soit 61,3 % des communes et 74,4 % des habitants ont voté des contributions pour un montant total de .	Fr. 107,464.—
La bourgeoisie de Grandval a voté une contribution de	Fr. 100.—
L'ADIJ et PRO JURA ont décidé de verser chacune Fr. 10,000.—, soit en tout.	Fr. 20,000.—
Le total des contributions votées à ce jour est de	<u>Fr. 127,564.—</u>

2. 12 communes, représentant 5542 habitants, soit 9,7% des communes et 6,4 % des habitants, n'ont pas encore pris de décision.

3. 36 communes, représentant 16,370 habitants, soit 29,0 % des communes et 19,2 % des habitants, ont pris une décision négative. Il s'agit surtout de petites communes en difficultés financières.

II. Contributions versées

1. Communes ayant versé la totalité de leur contribution : Cormoret, Cortébert, Courtelary, La Heutte, Mont-Tramelan, Péry, Courfayve, Courroux, Mont-

sevelier, Rebévelier, Soyhières, Duggingen, Belprahon, Bévillard, Champoz, Crémines, Eschert, Les Genevez, Grandval, Loveresse, Malleray, Mervelier, Moutier, Pontenet, Reconvilier, Rossemaison, Seehof, Diesse, Nods, Asuel, Boncourt, Montenol, Montmelon, Pleujouse, Réclère, Roche d'Or, soit 36 communes et l'ADIJ	Fr. 41,384.—
2. Communes ayant versé les annuités 1950 et 1951 : Courtételle, Delémont, Courrendlin, Beurnevésin, Courtedoux, Fahy, soit 6 communes	Fr. 17,967.—
3. Communes ayant versé l'annuité 1950 seulement : Corgémont, Undervelier, Epiquerez, Courchapoix, Buix, Bure, Charmoille, Courchavon, Courtemaîche, Montignez, Saint-Ursanne, soit 11 communes	Fr. 5,099.—
	<u>Fr. 64,450.—</u>

Les annuités 1950 et 1951 sont échues. Les communes sont priées d'en verser le montant à la Banque cantonale de Berne, succursale de Delémont, compte de chèques postaux IV a 298 avec la mention « Action jurassienne de solidarité en faveur des communes des CJ ».

Les organisateurs de l'action de solidarité.

CHRONIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE DU JURA

Lucien MARSAUX, *Le bois de pins*. Un conte suivi de quelques autres contes ou récits. Un vol. grand in-8 de 108 pages, imprimé sur vergé des papeteries de Biberist. avec un bois de Laurent Boillat. Neuchâtel, Meisseiller. S. d. (1950).

Après être resté silencieux pendant assez longtemps, Lucien Marsaux nous a donné, depuis quatre ans, six ouvrages de valeur. Le dernier, *Le bois de pins*, est un recueil de contes, de nouvelles, de récits, tout baigné de poésie, un recueil qui se lit avec un plaisir extrême. L'auteur s'y montre clair. Il n'est aucunement besoin de réfléchir longuement pour savoir ce qu'il a voulu dire. On se promène avec satisfaction dans le monde qui est celui de Marsaux, un monde où un éclairage spécial donne aux gens et aux choses un aspect inattendu.

Les personnages sont étudiés avec soin ; par leur caractère, leurs faits et gestes, le cheminement de leur pensée, par leur souci de perfection morale, ils sont à part dans le monde des vivants. Si ce n'était pas le cas, ils n'auraient pas intéressé Lucien Marsaux.

C'est dans *Le bois de pins* que l'on trouve les pages les plus délicates de Lucien Marsaux. — R.

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
 Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
 Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source